



Neuilly, le 27 janvier 2010

Chers parents des futurs confirmands,

Votre enfant a manifesté le désir de recevoir le sacrement de Confirmation et nous nous en réjouissons avec vous.

Nous vous rappelons de nous faire parvenir **avant le 10 février, le certificat de baptême de votre enfant (original, ou copie, ou bien copie du livet de famille catholique) document exigé pour la Confirmation.**

Vous n'ignorez pas que le sacrement de la Confirmation clôt le cycle de l'**initiation chrétienne** et qu'il se vivra durant toute la vie de votre enfant.

La Confirmation, c'est la décision d'être chrétien, de vivre selon l'Évangile dans l'Esprit Saint. Aussi ne peut-on s'y préparer à la légère.....

Les 5 séances de préparation à l'accueil de ce sacrement **pour les enfants**, auront lieu au Collège.

- **mercredi 10 février** de 17 h 30 à 19 h
- **mercredi 31 mars** de 17 h 30 à 19 h
- **mercredi 5 mai** de 17 h 30 à 19 h
- **mercredi 19 mai** de 17 h 30 à 19 h
- **mercredi 2 juin** de 17 h 30 à 19 h

La présence de votre enfant à ces séances est absolument obligatoire, d'autant que l'organisation matérielle de la cérémonie de confirmation se fera à ce moment.

Nous vous demandons instamment de veiller à ce qu'il puisse être disponible pour cette préparation.

La RETRAITE DE CONFIRMATION à laquelle votre enfant doit participer se déroulera **du 9 au 11 juin**

Départ le mercredi 9 juin après-midi :

Les filles iront chez les sœurs Bénédictines de Bayeux (train)

Les garçons iront au Sanctuaire de Notre Dame de Montligeon (car)

Retour vendredi **11 juin** vers 18 heures directement à St Pierre pour la cérémonie baptismale (remise du cierge à votre enfant)

La CEREMONIE BAPTISMALE aura lieu à **19 heures à St Pierre de Neuilly**

La CONFIRMATION aura lieu le **samedi 12 juin à 10 h 30 à St Pierre de Neuilly**. Vos enfants devront porter une aube ; tous les renseignements vous seront donnés en mai.

Vous pouvez réfléchir, dès maintenant, avec votre enfant, au **Parrain** ou à la **Marraine** de Confirmation de son choix (qui peut être celui ou celle du Baptême, et en tous cas doit être lui-même confirmé).

Veillez croire, chers parents, à nos prières et à notre entier dévouement.

Abbé DEDIEU MR BOURGOIN

Mme de CHEVRON VILLETTE

Mme de COURCEL